



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Votations et élections des 28 février et 20 mars

Matériel de vote de couleurs distinctes pour les différents scrutins

Le 28 février 2016, les citoyens vaudois éliront leurs autorités communales et se prononceront sur quatre objets soumis à votation fédérale. Le 20 mars 2016, ils retourneront aux urnes pour statuer sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et pour certains sur le deuxième tour des élections communales. Pour ces deux dates, le matériel de vote sera envoyé en trois fois. Quelques explications s'imposent pour éviter les votes non valables.

Pour l'élection des municipalités et des législatifs communaux, comme pour les quatre objets fédéraux, le matériel de vote contenant une enveloppe jaune ainsi qu'une carte de vote de même couleur a été envoyé début février. Le bulletin de vote pour le scrutin du 28 février ainsi que les listes pour la municipalité et le législatif doivent être insérés dans l'enveloppe jaune. Cette enveloppe et la carte de vote correspondante doivent être glissées séparément dans l'enveloppe grise de transmission.

Concernant le référendum du 20 mars sur l'imposition des entreprises (RIE III), le matériel de vote sera envoyé fin février. L'enveloppe et la carte de vote seront vertes. Les électeurs étrangers ne sont pas concernés par cet objet.

Dans certaines communes, un deuxième tour pour l'élection de la municipalité ou du conseil communal peut être nécessaire. Il aura lieu également le 20 mars. Le cas échéant, le matériel de vote sera envoyé quelques jours avant l'élection. Enveloppe et carte de vote seront de couleur mauve.

Pour que leur vote soit valable, les électeurs doivent impérativement traiter

séparément le matériel de couleurs différentes et le retourner dans trois enveloppes distinctes. Une infographie ainsi qu'une vidéo explicative sont en ligne sur le site vd.ch afin d'aider les votants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 février 2016

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIS, Corinne Martin, cheffe du Service des communes et du logement, 079 313 16 31